



## Charte de fonctionnement et conditions générales de vente 2022/2023 Ateliers de couture ou broderie - à la machine ou à la main - pour débutants

En vigueur à partir du 1er septembre 2022

### \* Finalité de l'activité

Sur une ou plusieurs séances de 3h minimum, les personnes inscrites réaliseront des accessoires vestimentaires personnalisés, avec utilisation de la machine à coudre et/ou de la couture ou de la broderie à la main : réalisation de petits objets ou sacs, pochettes, ceintures, broches, colliers, bracelets, vêtements simples et customisation de vêtements, accessoires pour le bébé et l'enfant.

Ces ateliers ont été conçus pour répondre à la demande de jeunes dès 11 ans mais aussi d'adultes et de jeunes mamans qui souhaitent apprendre à coudre pas à pas ainsi qu'à détourner des techniques de couture et de broderie à la main dans un but créatif.

Afin de constituer un vrai lieu d'apprentissage, chaque cours comporte un ou plusieurs objectifs précis ou chacun est invité à montrer ses réalisations passées : l'atelier se veut un lieu d'échange constructif et participatif.

### L'organisatrice s'engage à :

- faire acquérir des techniques et des méthodes;
- développer l'expression personnelle en adaptant des réalisations originales et variées aux goûts de chacun ;
- promouvoir une approche esthétique et harmonieuse des formes et des couleurs ;
- assurer la sécurité et le bien-être de chacun ;
- encourager l'entraide et le partage d'idées au sein du groupe constitué ;

### Les personnes inscrites :

- témoignent d'un réel intérêt pour l'apprentissage de techniques et de méthodes en lien avec la couture, la broderie.....etc, ce qui nécessite une certaine autonomie pour reproduire les gestes et les techniques proposés,
- sont sensibilisés à un usage raisonné du matériel et des matériaux mis à disposition.
- sont informés que les réalisations proposées peuvent, à titre exceptionnel, être modifiées pour des questions de fournitures,
- ont pris connaissance de la charte de pratiques écoresponsables en vigueur dans l'atelier ;

### Chaque parent d'un(e) jeune mineur inscrit(e) :

- s'engage à déposer et rechercher le jeune à l'heure prévue ;
- déclare avoir assuré son enfant en responsabilité civile ;
- autorise l'organisatrice à prendre toute mesure d'urgence ;
- vérifie la liste de matériel fournie ou à fournir,
- autorise son enfant à utiliser des appareils électriques (fer à repasser et machine à coudre) sous la surveillance de l'organisatrice ;
- accepte sans réserve les modalités de cette charte.

### \* Matériel utilisé / Partenariat / Droit d'auteur :

- l'atelier d'Astrid utilise essentiellement des matériaux neufs de qualité ; toutefois, afin d'élargir la palette de matériaux mis à disposition et surtout de promouvoir un esprit éthique, solidaire et respectueux de l'environnement, des matériaux recyclés provenant de circuits de récupération investis dans des projets sociaux et éducatifs peuvent faire partie intégrante de certaines créations.
- l'atelier d'Astrid ZM favorise le partenariat avec des commerces de proximité et des marques reconnues pour leur qualité et leur fiabilité.

- Les jeunes utiliseront exclusivement les machines de l'atelier, sauf cas prévu à l'avance avec les parents (les stagiaires se partageront le temps d'utilisation) ; Les machines de l'atelier comportent une procédure d'utilisation qui est expliquée en début de formation et un contrôle du matériel, accessoires et machines est effectué avant le départ de chaque stagiaire qui est responsable de son matériel ; En cas de détérioration, la responsabilité civile du représentant légal est engagée.

- la plupart des réalisations proposées sont des créations de l'atelier d'Astrid ZM : elles sont protégées par le droit d'auteur et ne peuvent être réutilisées à des fins commerciales, sauf autorisation spéciale.

### \* Horaires et prise en charge :

La durée d'un atelier-machine destinée au public-ados ne peut être figée : pour respecter le rythme et les capacités de chacun, il pourra se prolonger pour permettre à chacun de terminer sa réalisation (sans frais supplémentaire) : dans ce cas, l'organisatrice en informe les parents à l'avance ; afin de pouvoir terminer les réalisations prévues, la présence sur la durée totale de l'animation est nécessaire.

L'accueil peut se faire 10 minutes avant l'heure prévue ;

L'organisatrice peut, à titre exceptionnel, répondre à un souhait d'aménagement horaire à condition d'une entente préalable.

### \* Tarifs :

Le tarif-jeunes comprend le cours + les fournitures + le prêt de la machine.

Pour certains ateliers la possibilité est offerte à tous de ramener son propre tissu : dans ce cas les tarifs sont réduits en conséquence.

**\* Inscription et mode de paiement :**

Avant toute inscription, une prise de contact par téléphone, courriel ou SMS pour vérifier la disponibilité de l'atelier et de l'horaire choisis est nécessaire: ce premier contact est une pré-inscription et permet de « réserver » l'atelier durant une semaine au plus, le temps nécessaire pour envoyer ou déposer le bulletin d'inscription dûment complété et signé, accompagné du règlement (par chèque ou en espèces ou par chèques-vacances).

**IMPORTANT :**

**Une inscription est un engagement** qui met en action l'investissement nécessaire aux préparatifs et au bon déroulement des animations proposées, déclenchant l'achat des fournitures. Les chèques pourront être encaissés dès réception de l'inscription. **Une annulation ne pourra pas faire l'objet de remboursement.**

**En cas d'annulations réitérées, l'organisatrice se réserve la possibilité de ne plus prendre en compte d'inscription à l'avance. A titre exceptionnel, l'organisatrice s'engage à étudier une situation particulière.**

- le règlement peut se faire en plusieurs versements à partir de 100 € (par exemple par trimestre ou semestre) mais ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement si l'atelier n'a pas été suivi en totalité par le jeune inscrit.

Toutefois, une séance payante à l'essai pourra être effectuée.

- le paiement peut se faire en espèce, chèques ou chèques-vacances.

- les tarifs et les réductions concernent chaque publication particulière de documents (exemple : ateliers des vacances...etc) et ne sont pas applicables à d'autres ateliers, les tarifs sont mis à jour une fois par an.

- les remises ou opérations promotionnelles sont valables 1 an à partir de leur émission, sauf cas particulier mentionné.

*L'organisatrice se réserve la possibilité d'annuler une inscription si certaines modalités de cette charte ne sont pas respectées.*

-----  
**Le BULLETIN d'INSCRIPTION UNIQUE** accompagné du règlement est à envoyer à :

**l'Atelier d'Astrid Z-M "Créer au Fil de Soi" - 11, rue des fleurs - 67 140 HEILIGENSTEIN**

**Tél - 07 70 71 82 03 - [astridmzig@gmail.com](mailto:astridmzig@gmail.com) OU [crea@atelierastridzm.fr](mailto:crea@atelierastridzm.fr)**

Je soussigné ..... Mail.....@.....

Adresse : ..... Tél.....

• Souhaite m'inscrire aux ateliers notés ci-dessous

• Inscris mon enfant ..... Né(e) le.....

mon 2e enfant..... Né(e) le.....

à l'ATELIER- ..... : aux dates suivantes :.....

à L'ATELIER ..... : aux dates suivantes :.....

à L'ATELIER ..... : aux dates suivantes :.....

d'un coût total de ..... €, ci-joint mon règlement par.....

\* J'accepte sans réserve les **conditions de fonctionnement de l'atelier prévues dans la Charte concernée**

\* J'autorise l'organisatrice à prendre toute mesure d'urgence en cas de nécessité

\* J'ai pris connaissance du matériel ou du goûter à apporter par mon enfant, le cas échéant

\* **J'autorise - Je n'autorise pas** l'organisatrice à diffuser des photos de mon enfant de manière exceptionnelle

(Sur le blog, le site ou dans un article)

**Fait à ....., le .....**

**Lu et approuvé : .....**

+Signature